



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi dix-neuf du mois d'Octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 Octobre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN

**Etaient représentés :** MM. Pierre PORLON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Elsa SUARES (Alina GORDON), Eveline CLOTILDE (José OUANA), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Hermann SAINT-JULIEN (Ingrid FOSTIN)

**Etait absent :** MM. Bernard RAYAPIN.

**Etaient absents excusés :** MM. Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Yvane RHINAN

Membres en exercice : 35	Membres présents : 24	Membres Représentés : 07	Absents Excusés : 03	Absent : 01
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------	----------------

*Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, trois (3) absents excusés et 1 (un) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Compte rendu trimestriel de la délégation  
des attributions du Conseil Municipal au Maire,  
en application du Code Général des Collectivités Territoriales*

2/DCM2023/109

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'aux termes de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a, en sa séance du 11 juin 2020, a décidé de procéder à la délégation de certaines attributions.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20231019-ZDCM2023109-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Notifiée et publiée le 27/10/2023

Les articles L2121-7 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le maire doit rendre compte de cette délégation, au cours des réunions obligatoires du conseil municipal, soit au moins une fois par trimestre.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, L.2122-23 et L2121-7.

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°3/DCM2020/24 en date du 11 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

➤ **Le Maire rend compte de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et notamment des autorisations d'occupation temporaires du domaine public (AOT) délivrées :**

Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT) délivrées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 sont les suivantes :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	DURÉE
<b>Madame Jocelyne SAMBIN</b>	Petite Marchande/Fête de la musique/Feux de la Saint-Jean/Fête de la mare de Sergent & Fête de L'Autre Bord	3 jours (21 et 24 Juin & 01 Juil. 2023)
<b>Monsieur Steeve POLLION</b>	Petit Marchand/Fête de L'Autre Bord/Fête de la Musique & Prologue Etape Moule/Baie Mahault	3 jours (21 et 23 Juin & 01 Juil. 2023)
<b>Madame Aurore CELY</b>	Petite Marchande/Fête de la musique/West Indies Green Festival & Fête de L'Autre Bord	4 jours (21, 24 et 25 Juin & 01 Juil. 2023)
<b>Madame Cécilia PICOT</b>	Ambulant/Fête de L'Autre Bord	1 jour (01 Juil. 2023)
<b>Monsieur Gessy LOLLIA</b>	Petit Marchand/Fête de la musique/West Indies Green Festival/Fête de L'Autre Bord & All Day In Music Festival	6 jours (21, 24 et 25 Juin & 01, 22 et 23 Juil. 2023)
<b>Madame Sabrina LEBORGNE et Monsieur Joël CARMASOL</b>	Ambulant/Fête de la musique/West Indies Green Festival & All Day In Music Festival	5 jours (21, 24 et 25 Juin & 22 et 23 Juil. 2023)
		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;">           Accusé de réception en préfecture            971-219711173-20231019-2DCM2023109-DE            Date de télétransmission : 26/10/2023            Date de réception préfecture : 26/10/2023         </div>

<b>Monsieur Enndy PERIANAYAGOM</b>	Ambulant/Fête de la musique & West Indies Green Festival	2 jours (21 et 24 Juin 2023)
<b>Madame Justine BORILOT</b>	Petite Marchande/Fête de la Musique	1 jour (21 Juin 2023)
<b>Monsieur Elain JEROLON</b>	Ambulant/West Indies Green Festival/Cour de l'ancienne école Aristide Girard à Sergent	2 jours (24 et 25 Juin 2023)
<b>Monsieur Dominique MOISE</b>	Ambulant/West Indies Green Festival/Parking Parc de Sergent	2 jours (24 et 25 Juin 2023)
<b>Monsieur John CHAMMAS</b>	Commerçant/West Indies Green Festival/Parking Parc de Sergent	2 jours (24 et 25 Juin 2023)
<b>Association des parents d'élèves de l'école Laure Laurent Soliveau</b>	Kermesse/Trottoir de l'école Amédée Adélaïde	1 jour (30 Juin 2023)
<b>Madame Célia SUARES</b>	Ambulant/Fête de L'Autre Bord	1 jour (01 Juil. 2023)
<b>Monsieur Jordan KICHENIN</b>	Ambulant/Fête de L'Autre Bord	1 jour (01 Juil. 2023)
<b>Madame Malika PRUDON</b>	Ambulant/Fête de L'Autre Bord	1 jour (01 Juil. 2023)
<b>Madame Gisèle Elianette MORDIER</b>	Petite Marchande	1 jour (02 Juil. 2023)
<b>Madame Sheila KISSOUN</b>	Commerçante	1 jour (02 Juil. 2023)
<b>Guadeloupe Recyclerie Solidaire</b>	Collecte de vêtements/Espace forain de Damencourt	1 jour (08 Juil. 2023)
<b>Madame Juliana CORIAL</b>	Restauratrice/Place de l'église	5 mois (Du 11 Juil. au 28 Déc. 2023)
<b>Mesdames Johanna GUSTAVE et Elodie LOYSON</b>	Ambulant/Espace forain de Damencourt	5 mois (Du 11 Juil. au 29 Déc. 2023)
<b>SFR</b>	Bus SFR / Marché communal/ Tous les 1ers mercredis de chaque mois	6 jours (Du 12 Juil. au 06 Déc. 2023)
<b>SAS TMK</b>	Opération Vacances Sportives du Moule / Parc Ouatibi Tibi	2 jours (12 et 26 Juil. 2023)
<b>Ligue Régionale de la Guadeloupe de Basketball</b>	Opération "Basket Tour 3X3" _Terrain de basket attendant à la Place de la Mairie	5 jours (Du 13 au 17 Juil. 2023)
<b>Madame Bélouse NESTANT épouse NONNON</b>	Artisan/Place de l'église	5 mois (Du 15 Juil. au 30 Déc. 2023)
<b>Association Entente Sportive Moulienne (ESM)</b>	Manifestation sportive /Place de la Liberté	1 jour (16 Juil. 2023)
<b>Etablissement Français du Sang</b>	Collecte de sang / Place de la Mairie ou l'Eglise	2 jours (20 Juil. & 18 Août 2023)
<b>Monsieur Elain JEROLON</b>	Ambulant/Emplacement Rue de Portland à Morel	3 jours (21, 22 et 23 Juil. 2023)
<b>Madame Françoise MILON</b>	Auto entrepreneur / Emplacement Rue de Portland à Morel	3 jours (21, 22 et 23 Juil. 2023)
<b>RCI Guadeloupe</b>	Installation de Beach Flags/ Route de Gavaudière	(21, 22 et 23 Juil. 2023) <small>(Acte de réception en préfecture : 97F-219711173-20231019-ZDCM2023109-DE Date de télétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023)</small>

<b>Madame Murielle LOUIS</b>	Auto entrepreneur / Emplacement Rue de Portland à Morel	3 jours (21, 22 et 23 Juil. 2023)
<b>Madame Sandra DESFORGES</b>	Auto entrepreneur/Place de la Mairie	1 jour (22 Juil. 2023)
<b>Monsieur Jean-Noël FOSTIN</b>	Commerçant/Location de transats de plage/Plage de L'Autre Bord	5 mois (Du 24 Juil. au 31 Déc. 2023)
<b>Madame Alexina HILDEBERT</b>	Petite Marchande/Place de l'église	2 mois (Du 25 Juil. Au 29 Sept. 2023)
<b>Association Moul' Football Ka</b>	Manifestation Ze Big Beach Soccer/Plaine de Beach - Plage des Alizés	2 jours (29 et 30 Juil. 2023)
<b>Madame Elodie NASARRE Y ABADIAS</b>	Artisan/Plage de L'Autre Bord, Plage des Alizés, Plage des Dauphins	5 mois (Du 31 Juil. au 31 Déc. 2023)
<b>Association Mas Moul Po</b>	Léwoz/Gare routière de Cadenet	1 jour (04 Août 2023)
<b>Association DEKLAM</b>	Organisation du "DRIV KILTI POEZI 2023"/Place du Cimetière - Espace Wizosky - Place de la Mairie	3 jours (04, 11 et 25 Août 2023)
<b>Monsieur John CHAMMAS</b>	Vente au déballage/ Emplacement face au local sis 95 Rue Achille René Boisneuf	4 semaines (Du 05 Août au 02 Sept. 2023)
<b>Madame Manuella COUCHY</b>	Comité de soutien pour l'élection de Rylan COUCHY	1 jour (06 Août 2023)
<b>Monsieur Olivier BUFFON</b>	Animation musicale_59 Boulevard Rougé (emplacement de stationnement)	4 jours (09, 16, 23 & 30 Août 2023)
<b>Monsieur Michel AZAR</b>	Vente au déballage / Place de la Mairie	3 jours (12, 19 & 26 Août 2023)
<b>Association Toutes Génération Mass (TGM)</b>	Karaoké/Cour de l'école Lydia Galleron	1 jour (14 Août 2023)
<b>Madame Corinne MAUSSE</b>	Défilé des camions Emplacement sur le Boulevard Maritime	1 jour (14 Août 2023)
<b>Monsieur Pierre CAMILLE</b>	Défilé des camions Emplacement sur le Boulevard Maritime	1 jour (14 Août 2023)
<b>Monsieur Enndy PERIANAYAGOM</b>	Défilé des camions Emplacement sur le Boulevard Maritime	1 jour (14 Août 2023)
<b>Association AS NENUPHARS</b>	Fête de Château-Gaillard	1 jour (26 Août 2023)
<b>Monsieur Elain JEROLON</b>	Ambulant/Village des associations/Place de la Liberté	1 jour (09 Sept. 2023)
<b>Madame Magguy JEANNE</b>	Petite Marchande/Village des associations/ Place de la Liberté	1 jour (09 Sept. 2023)
<b>Madame Katy ELIZA</b>	Auto Entrepreneur Vente de produits bien-être/Place de l'église	(Du 14 Sept. au 30 Dec. 2023)
<b>Régiment Service Militaire Adapté de la Guadeloupe (RSMA-Ga)</b>	Rallye des familles Espace Wizosky	1 jour (23 Sept. 2023)

Accusé de réception en préfecture  
971-219713113-20231019-2DCM2023109-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception en préfecture : 26/10/2023

➤ Le maire rend compte des décisions prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
Amicale du personnel communal	Mise à Disposition de la salle de spectacle	1 jour (Le 07 juillet 2023)
Association INSER'AW	Contrat de Coréalisation de spectacle	2h00 (19 juillet 2023)
Troupe Théâtral Jen Pous	Contrat de Coréalisation de spectacle	Les 12 et 13 juillet 2023
ASC Nénuphar	Contrat de location de salle de spectacle	Le 18 juillet 2023
Association CSM	Contrat de location de salle de spectacle	Les 05 et 06 aout 2023
Association Grace (Groupement de recherches artistiques culturelles et techniques)	Contrat de prestation – Animation ateliers	Du 06 septembre 2023 au 30 décembre 2023

➤ Le maire rend compte de la délégation lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

OBJET	FAITS
ARDISSON	Audience du 07 septembre 2023 rétrocession de la parcelle AS 988, pour conclusions de Maître CHICOT, renvoyée au 09 novembre 2023 pour nos conclusions en réponse.
Agents Culturels	Audience du Conseil de Prud'hommes de Pointe-à-Pitre du 14 septembre 2023 renvoyée au 22 novembre 2023 pour nos conclusions.
BRADAMANTIS	Audience de Mise en État du 22 septembre 2023 pour finalisation de la vente par acte authentique.
COUPAN Anicet	Tribunal Correctionnel du 22 septembre 2023 construction illégale.  Monsieur COUPAN a été reconnu coupable et condamné à une amende délictuelle de 800 € et 500 € au Code de Procédure pénale.  Il n'a pas été condamné à la démolition de la construction

Accusé de réception en préfecture  
971-21971173-20231019-2023109-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

*Ouï le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DECIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De prendre acte de la présentation du compte rendu trimestriel de la délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 19 Octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Secrétaire,



Thierry FULBERT

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20231019-2DCM2023109-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Notifiée et publiée le 27/10/2023